

GEORGES ENGEL: « JE SUIS PLUTÔT OPTIMISTE POUR L'ANNÉE 2022 »

Début janvier, Georges Engel a succédé à Dan Kersch en devenant ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire. Une prise de fonction sur laquelle nous avons souhaité revenir et ainsi connaître les dossiers chauds qui l'attendent après deux années de crise du Covid-19. Conjoncture économique, emploi, chômage partiel ou encore pénurie de main d'œuvre, aucun sujet n'a été éludé. Rencontre.

TEXTE : MATHIEU ROSAN
IMAGE : YVES KORTUM



Georges Engel

Vous succédez à Dan Kersch en tant que nouveau Ministre du travail. Les conséquences de la pandémie sur les entreprises sont encore très importantes. Quelles sont les dossiers prioritaires sur lesquels vous allez travailler dans les semaines et mois à venir ?

Même si mon mandat est relativement court, j'ai quelques sujets sur lesquels je veux travailler prioritairement. D'abord, il s'agit de faire avancer les projets de loi déjà déposés au parlement, à savoir le projet de loi sur le harcèlement moral au travail et celui sur le droit à la déconnexion. Un autre sujet qui me tient à cœur, est celui de la formation pour les salariés. Ce qui est essentiel pour moi, c'est que la mise en œuvre de tous ces projets doit se faire dans le dialogue avec les partenaires sociaux.

Vous co-présidez avec le ministre de l'Économie, Franz Fayot, le comité de conjoncture. Comment se passe votre collaboration ? Avez-vous les mêmes préoccupations quant aux sujets à aborder ?

Déjà en tant que députés, on a très bien travaillé ensemble. Maintenant qu'on est tous les deux ministres, on s'échange régulièrement. Il est évident que les discussions au sein du comité de conjoncture ont été dominées ces derniers temps par les effets de la crise. Avec le chômage partiel, on s'est servi d'un instrument qui nous a permis d'atténuer les effets de la crise de façon à ce qu'aujourd'hui, la situation sur le marché de l'emploi s'est calmée. Le taux de chômage est maintenant à son plus bas niveau depuis 2009.

Le 13 décembre 2021, vous avez retenu l'idée de prolonger jusqu'au mois de février dernier l'aide de relance et l'aide aux coûts non couverts, ainsi que le chômage partiel pour les secteurs vulnérables dont les activités restent directement impactées par les mesures sanitaires. Qu'en est-il de ces mesures aujourd'hui ?

Le support pour les entreprises touchées par la crise est très important. Voilà pourquoi on avait pris la décision début décembre de prolonger ces aides tout en signalant déjà à ce moment, que les aides étatiques ne pourraient pas être prolongées éternellement. Mais le Gouvernement s'est donné les moyens appropriés pour soutenir les entreprises lorsqu'elles auront besoin de notre support.

« LE TAUX DE CHÔMAGE EST MAINTENANT À SON PLUS BAS NIVEAU DEPUIS 2009 »

Les nouvelles modalités d'application du chômage partiel pour la période de mars à juin 2022 ont d'ailleurs été discutées lors du dernier comité de conjoncture le 25 janvier dernier. Pouvez-vous nous dire ce qui a pu ressortir de ces discussions ?

Je suis content que l'on ait pu trouver un accord en ce qui concerne les modalités d'application du chômage partiel pour la période de mars à juin. Les entreprises relevant des secteurs vulnérables et qui disposent d'un plan de maintien dans l'emploi pourront bénéficier du chômage partiel.

Néanmoins, on va successivement diminuer le taux des heures de travail qui pourront être couvertes par le chômage partiel. Le signal est donc clair: on va continuer à supporter les entreprises des secteurs vulnérables tout en préparant un retour à la normale en supposant que de nouvelles restrictions ne seront pas nécessaires. On est bien conscient que dans l'hôtellerie, la situation est toujours extrêmement compliquée. Voilà pourquoi, des dispositions exceptionnelles ont été retenues pour ce secteur particulier.

Quelles sont vos perspectives concernant la conjoncture économique et le marché du travail pour l'année 2022 ?

Sans maintenant vouloir ignorer la situation qui reste globalement difficile, les derniers chiffres de l'ADEM montrent quand-même que le marché de l'emploi se trouve sur la bonne voie. Avec un taux de chômage qui est le plus bas depuis 13 ans, je suis plutôt optimiste pour l'année 2022. Cet optimisme est aussi dû à l'énorme progression au niveau des postes vacants déclarés auprès de l'ADEM.

Or, il ne faut pas se reposer sur les statistiques du marché de l'emploi. Dans les mois à venir, je veux surtout me pencher sur la thématique de la formation et de la formation continue. La formation est pour moi essentielle afin de préparer au mieux les jeunes au marché de l'emploi. La formation continue des salariés est d'un autre côté le seul moyen pour

faire face aux changements issus de la digitalisation. La digitalisation est pour moi surtout une opportunité. Il faut donc évaluer les compétences des salariés et leur donner la chance d'acquérir de nouvelles compétences adaptées aux besoins du marché de l'emploi.

On sait que les indépendants ont été particulièrement impactés par la crise sanitaire et il n'a pas toujours été simple de trouver des compromis notamment pour les mesures d'aides et de chômage partiel. Comment comptez-vous accompagner les travailleurs indépendants dans les mois à venir ?

Il est vrai que certaines dispositions de la législation actuelle sont peut-être trop rigides. J'ai déjà abordé ce sujet lors de réunions internes et ce sera certainement une thématique sur laquelle mon département va travailler dans les semaines et mois à venir.

Les deux chambres professionnelles ont justement proposé une revalorisation du statut des travailleurs indépendants afin de permettre une atténuation des inégalités existant actuellement entre le statut d'indépendant et celui de salarié. Cela concerne notamment la couverture des «risques sociaux». Ne pensez-vous pas que la protection sociale des indépendants aurait le mérite de permettre une remise à plat de l'ensemble de leurs statuts ?

Une bonne protection sociale pour toutes les personnes qui travaillent, indépendamment de leur statut, est importante pour moi. Et je considère cela comme un processus en continu pour atteindre ce but. Il faut donc en permanent réfléchir comment on peut mieux protéger les gens face à des situations exceptionnelles. Des efforts supplémentaires sont certes nécessaires et je suis prêt à accepter ce défi. En tant que ministre du travail, je ne peux pas résoudre tous les problèmes tout seul. Mais ensemble avec le ministre de la sécurité sociale et les partenaires sociaux, je suis ouvert à des discussions.

« LE GOUVERNEMENT S'EST DONNÉ LES MOYENS APPROPRIÉS POUR SOUTENIR LES ENTREPRISES »



Plusieurs propositions gouvernementales ont d'ailleurs été annoncées en faveur des indépendants dans le quatrième «Plan d'action PME» ainsi que dans l'accord de coalition 2018-2023 en vue d'une meilleure protection sociale. Où en sont ces mesures ?

Il y a certainement des aspects qu'il faut repenser et mon ministère travaille très concrètement sur ce dossier. Ce sont des mesures comme l'ouverture du congé de paternité pour les indépendants mais aussi des nouvelles dispositions en matière de chômage et chômage partiel que j'ai déjà discutées en interne avec mes collaborateurs. Pour les volets qui relèvent directement de ma compétence, je suis donc disposé à discuter. En ce qui concerne les autres aspects, je suis convaincu que le Gouvernement va tirer ses conclusions de la crise actuelle et chercher des solutions pour les problèmes qui existent.

Depuis la crise sanitaire, les entreprises de certains secteurs font face à une pénurie de main d'œuvre sans précédent. Selon-vous, est-ce plutôt un problème lié à un déficit quantitatif ou à la qualité de la main d'œuvre disponible ?

D'un côté, je pense qu'il faut veiller à ce que les qualifications des jeunes qui commencent leur carrière professionnelle, correspondent aux besoins du terrain. On a donc effectivement un problème qualitatif. Dans cet ordre d'idées, l'ADEM a récemment réalisé des études sectorielles pour justement mieux connaître les besoins des employeurs. Mais le problème est aussi en problème quantitatif qui résulte du fait que les jeunes choisissent souvent des métiers où les offres d'emplois sont limitées tandis que dans d'autres métiers, les employeurs ont des problèmes pour trouver des candidats. C'est aussi face à ce déséquilibre qu'il faudra réagir tout en sachant que ce

problème ne sera pas résolu du jour au lendemain. Pour moi, une chose est également claire. Le Luxembourg restera un pays d'immigration. Si on a besoin de personnel qualifié et qu'on ne saura pas le trouver au Luxembourg même, il faut aussi aller activement chercher ce personnel dans nos pays voisins ou ailleurs.

La digitalisation est au cœur de beaucoup de discussions depuis plusieurs années. Pourtant, ne pensez-vous pas qu'elle ne sera pas en mesure d'apporter la solution face à cette pénurie ?

La digitalisation est un phénomène mondial et un petit pays comme le Luxembourg doit se pencher activement sur ce sujet et se poser les bonnes questions. Et sans en ignorer les risques, je vois personnellement la digitalisation plutôt comme une chance. La digitalisation peut donc effectivement nous aider à faire face à cette pénurie même si on constate qu'il nous manque des salariés qualifiés pour justement attaquer les défis de la digitalisation dans les entreprises. D'un autre côté, il faut veiller à ce que les salariés déjà occupés dans les entreprises ne deviennent pas les victimes de cette digitalisation parce que l'employeur n'a plus besoin de leur main d'œuvre. Il faut offrir à ces salariés des possibilités concrètes pour acquérir de nouvelles compétences afin de garantir et d'augmenter leur employabilité.

Cette problématique liée à la main d'œuvre risque d'avoir un impact global sur notre économie. Le manque de salariés induira un problème de croissance... Comment comptez-vous appréhender cette problématique ?

Il faut surtout analyser les besoins des entreprises. Le nombre de postes vacants déclarés auprès de l'ADEM a atteint un niveau record. Mais d'un autre côté, on a également 15 500 personnes qui sont inscrites à l'ADEM et qui sont donc à la recherche d'un emploi. Il faut donc former ces gens et leur donner les compétences nécessaires. Néanmoins, il faut être réaliste. C'est un processus qui va prendre du temps. En général, la digitalisation va apporter des changements profonds au monde du travail. Des professions vont certainement disparaître, mais d'un autre côté, de nouvelles professions vont également voir le jour. Dans toute cette évolution, la formation et la formation continue jouent un rôle essentiel.

FACTURATION ÉLECTRONIQUE (BIENTÔT) OBLIGATOIRE



ÊTES-VOUS PRÊTS ?

À PARTIR DU 18 MAI 2022 ET AVANT LE 18 MARS 2023,
TOUTES LES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES DEVRONT
AVOIR ADOPTÉ LA FACTURATION DÉMATÉRIALISÉE
POUR LES OPÉRATIONS *BUSINESS TO GOVERNMENT* (B2G).
ANTICIPEZ DÈS MAINTENANT LE PASSAGE À LA FACTURE ÉLECTRONIQUE
BUSINESS-TO-BUSINESS (B2B) ET *BUSINESS-TO-CONSUMER* (B2C).



House of Entrepreneurship

T.: (+352) 42 39 39 840 - digital@houseofentrepreneurship.lu - www.houseofentrepreneurship.lu

La facturation électronique dope la performance de votre entreprise

- **Efficace** - pas d'erreur d'encodage, pas d'intermédiaires
- **Rapide** - réduction des tâches administratives
- **Rentable** - diminution de 60% du coût global de la facture
- **Durable** - ni papier, ni transport
- **Trésorerie sous contrôle** - sécurisation et traçabilité en temps réel

Nous vous accompagnons dans la mise en place de la facturation électronique au sein de votre entreprise.

CHAMBER
OF COMMERCE
LUXEMBOURG
POWERING BUSINESS

HOUSE OF
ENTREPRENEURSHIP
powered by the Luxembourg Chamber of Commerce

Le Luxembourg est-il toujours aussi attractif ? Comment faire pour continuer à se distinguer des autres pays ?

Le Luxembourg reste un pays attractif pour les salariés et les entreprises. Nous pouvons être fiers de notre système social et de la qualité de vie en général au Luxembourg. Mais n'ignorons pas que cette attractivité a aussi des conséquences négatives. Je pense notamment aux prix des logements mais également aux problèmes liés à la mobilité. Le Gouvernement a déjà fait beaucoup d'efforts, surtout dans le domaine de la mobilité et il faut encore renforcer ces efforts, également en collaboration avec nos pays voisins.

Y-a-t-il des initiatives concrètes que vous pouvez citer ?

Je crois que le Gouvernement a pris beaucoup d'initiatives ces dernières années pour présenter le Luxembourg non seulement comme place financière mais comme étant un pays innovateur qui est prêt à diversifier son économie. Les nombreuses missions économiques de mon collègue Franz Fayot nous aident à présenter l'économie luxembourgeoise d'une autre façon. Et le succès de ces missions économiques montre clairement que l'image du Luxembourg a beaucoup changé au niveau international.

L'emploi de salariés frontaliers est également vital pour le pays. Depuis la crise du Covid, ils semblent de plus en plus nombreux à remettre en question leur statut et envisagent de retourner travailler dans leur pays d'origine. Que faut-il faire selon vous pour continuer à les attirer malgré les contraintes impactant leur qualité de vie (on pense notamment ici aux problématiques liées au transport qui vont se multiplier après la fin progressive du télétravail) ?

Je ne veux pas nier que ce problème existe mais je pense quand-même qu'il s'agit plutôt d'une minorité de salariés frontaliers qui ont cette tendance. En général, le Luxembourg reste attractif pour les frontaliers. Pourtant, les problèmes de transport existent et il faut trouver des solutions. Il faut donc offrir des transports publics attractifs au-delà de la frontière luxembourgeoise. Je pense également qu'il faut continuer à soutenir la construction de parkings dans les régions frontalières. Ces investissements sont dans l'intérêt du

« IL FAUT VEILLER À CE QUE LES QUALIFICATIONS DES JEUNES QUI COMMENCENT LEUR CARRIÈRE PROFESSIONNELLE, CORRESPONDENT AUX BESOINS DU TERRAIN »



Luxembourg et de l'économie luxembourgeoise car le Luxembourg a et aura toujours besoin de la main d'œuvre étrangère.

« LE LUXEMBOURG RESTERA UN PAYS D'IMMIGRATION »

La législation actuelle quant aux ouvertures dominicales semble propice à de nouvelles réformes. Comment vous positionnez-vous par rapport à la position de la CLC à ce sujet ?

Tout d'abord il faut que les dispositions légales en vigueur soient respectées. Ensuite, si des changements sont à

envisager, ces changements doivent se faire dans le dialogue avec tous les partenaires concernés. Je comprends la demande des commerçants pour avoir un peu plus de flexibilité quant aux ouvertures dominicales. D'un autre côté, je pense également aux salariés et leurs familles. Si, par exemple, des changements seront décidés dans le cadre d'une convention collective, ces changements doivent être favorables pour les salariés. En tant que ministre je reste, comme pour beaucoup d'autres thématiques, ouvert au dialogue.